

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
AGRICOLAS & ZOOTECHNIQUES

DECRET N° 70/257 du 29/7/70

portant inscription au tableau d'avancement au titre
de l'année 1969 de Monsieur LISSOUBA Pascal.

VISAS :

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO,
CHEF DE L'ETAT - PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

D.G.T.

Vu la Constitution du 30 décembre 1969;

Vu la loi n° 15-62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres;

Vu le décret n° 60/90 du 3 mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques de la République du Congo;

Vu le décret n° 62/130 du 9 mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres;

Vu le décret n° 62/195 du 5 juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres de la République du Congo;

Vu le décret n° 62/196 du 5 juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des cadres des fonctionnaires de la République du Congo;

Vu le décret n° 62/197 du 5 juillet 1962 fixant les règles selon lesquelles les fonctionnaires sont versés dans les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres;

Vu le décret n° 65/170 du 25 juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires;

Vu le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire d'Avancement en date du 17 février 1970;

Vu le décret n° 70/97 du 1er avril 1970 fixant la composition du Conseil d'Etat de la République Populaire du Congo;

DECRETE :

Article 1^{er} - Monsieur LISSOUBA Pascal, Ingénieur en Chef de 3^e échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) en service à Brazzaville est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1969 pour le 4^e échelon à deux ans.

Article 2^e - Le présent décret sera enregistré, publié au J.O.R.P.C. et communiqué partout où besoin sera ./-

Brazzaville, le 29 Juillet 1970

Par le Président de la République,
Le Ministre du Développement, chargé
des Eaux et Forêts,

A. DIANARA.

Le Ministre des Finances et du Budget,

B. MATINGOU.

COMMANDANT M. N'GOUARI.

Le Ministre des Affaires Sociales,
de la Santé Publique et du Travail,

Ch. N'GOUOTO.